



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20191008-D2019171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019

Publication : 08/10/2019

DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE  
84, Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2019-171

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 25 septembre 2019

Nombre de Conseillers

En exercice :	76			
Présents :	63			
Pouvoirs :	07			
Votants :	70	Pour : 70	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mil dix-neuf, le 25 septembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Bâlines sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

### Etaient présents :

MM. ADRIAN, ALLAIN, AMIGON C, ANGOT, AUFFRET, BESNEHARD, Mmes BIQUET, BONNARD, MM. BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, BRUNEAU, Mme BULARD, M. CHERON, Mme CHOISSELET, CIRON, CLOUGH JACQUES, CORMIER, MM. CORNET, DAHAN, Mme DASSONVILLE, DEPRESLE, M. DERYCKE, DHEYGERS, Mme DUMEZ, ESPRIT, FLAMEN, MM. GODEST, GRUDÉ, Mme GUICHEUX, M. GUITTON, HENRAS, HERMIER, MM. LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, MM. LERAY, LESAGE, LOUVARD, Mme MARTIN, MESNEL, M. MIGUET, MORIERE, Mme NOEL, MM. OSMOND, PERRON, PETITBON, PHIQUEPRON, PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. REY, RIVIERE, ROMERO, MM. SAMON, Mme SAS, M. SURMULET, TOUSSAINT, TREHARD, VIVIER.

Excusés : Mme COMPAGNON (remplacée par M. DELVALLE), MM. COSTES (pouvoir à Mme LEPELTIER), Mme DE TOMASI (pouvoir à M. GUITTON), M. DORGE, Mme GOUGIS, Mme IPCAR (pouvoir à Mme DHEYGERS), LEBLANC, M. LEVÉE (pouvoir à M. ROMERO), M. MOREL (remplacé par M. TRIBOY), OBADIA, MM. RENÉ, RIVEMALE (pouvoir à Mme DEPRESLE), Mme. SALMON, (pouvoir à M. PROVOST), MM. SARREAU (pouvoir à M. SURMULET), TROUSSARD,

Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

## URBANISME – Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Hauts du Perche

### EXPOSE

*Monsieur Christian Perron, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, expose :*

Située dans l'Orne au sein du Parc Naturel Régional du Perche, la Communauté de communes (CDC) des Hauts du Perche est composée de 10 communes (18 communes historiques) regroupant près de 8 500 habitants.

Son territoire s'étend sur environ 390 km<sup>2</sup> et borde une partie de la façade Sud-Ouest de l'INSE.

Quatre communes de l'INSE (Gournay-le-Guérin, Saint-Christophe-sur-Avre, Chennebrun, Armentières-sur-Avre) sont limitrophes de la CDC des Hauts du Perche (par la commune de Beaulieu). Pour autant, on notera qu'il n'existe aucune continuité urbaine entre le territoire de l'INSE et celui de la CDC des Hauts du Perche.

La CDC des Hauts du Perche a arrêté son projet de plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) le 24 avril 2019.

L'une des grandes ambitions de ce projet est de conforter l'armature urbaine actuelle tout en redynamisant l'attractivité du territoire en matière d'offre de services et d'emplois pour pouvoir attirer de jeunes ménages.

Dans cette perspective, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de ce PLUI est structuré autour des six objectifs majeurs suivants :

- Préserver le fragile équilibre entre les différents pans de l'économie territoriale ;

- Organiser le territoire intercommunal autour d'une armature équilibrée et basée sur la notion de temps de parcours aux services et équipement ;
- Proposer un parc de logements qui répond aux différentes étapes du parcours résidentiel ;
- Répondre aux besoins liés aux évolutions de la structure de la population ;
- Préserver la qualité du cadre de vie ;
- Limiter la consommation d'espace.

Les documents qui déclinent ces grands axes (orientations d'aménagement et de programmation, règlements écrit et graphique) font état de prescriptions et recommandations qui ne portent pas atteinte aux grands projets portés par l'INSE, notamment en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de développement commercial, touristique et économique.

**Il vous est dès lors proposé de donner un avis favorable au projet de PLUi de la CDC des Hauts du Perche.**

*Il est rappelé que le projet de PLUi de la CDC des Hauts du Perche a été transmis aux élus du Conseil communautaire préalablement à la tenue de la présente séance.*

## AINSI EXPOSE

**Et :**

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes (CDC) des Hauts du Perche arrêté le 24/04/2019 ;

**Considérant** que le projet de PLUi de la CDC des Hauts du Perche ne porte pas atteinte aux grands projets portés par le territoire de l'INSE ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLUi de la Communauté de communes des Hauts du Perche arrêté le 24 avril 2019 ;
- PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Hauts du Perche ;
- DIT que la présente délibération sera affichée durant un mois au siège de l'Interco Normandie Sud Eure. La présente délibération sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs de l'Interco Normandie Sud Eure.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Luc BOULOGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

08 OCT. 2019

